

CHALLENGE R1



Règlement Challenge R1 2024



1 – PRESENTATION GENERALE - ORGANISATION

Les rallyes prévus au dit règlement, sont organisés sous l'égide de la FFSA conformément à la réglementation, par des Associations Sportives Automobiles (dénommées ASA) en qualité d'organiseurs, tels que définis par la réglementation de la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le n° **C82-2024** en date du **21/03/2024**.

1.1 – Le Challenge R1 2024 se déroulera selon le calendrier ci-après :

- Tous les rallyes régionaux et nationaux inscrits au calendrier de la FFSA seront éligibles aux marquages de points
- 4 rallyes nationaux sont sélectionnés pour un marquage des points doublés :
 - Rallye d'Antibes Côte d'Azur (09-11 mai)
 - Rallye des Vins de Macon (07-09 juin)
 - Rallye de la Drôme Paul Friedman (19-21 juillet)
 - Rallye Cœur de France (27-29 septembre)
- La Finale Nationale se tiendra lors du rallye de l'INDRE (09 et 10 novembre 2024). Les points seront triplés uniquement pour les trois premières places. Le reste des places seront doublés comme les autres manches précitées.

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

2 – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 – Licences : Le Challenge R1 2024 est ouvert à tout pilote titulaire d'une licence en cours de validité RCC ou NCC.

Les pilotes titulaires d'une licence délivrée par une ASN étrangère sont autorisés à marquer des points.

3.2 – Inscription et Engagements

Les pilotes désirant participer au Challenge R1 2024 doivent remplir une demande nominative d'inscription disponible auprès de :

Quentin AYMARD

challenge.r1france@gmail.com

06 22 22 58 04

Demande d'inscription disponible également sur le site internet du Challenge R1 -
<https://challenger1france.wixsite.com>

Cette demande doit être dûment complétée en lettres capitales bien lisibles, datée, signée et envoyée par mail à cette adresse : *challenge.r1france@gmail.com*

L'inscription au Challenge R1 peut se faire à tout moment au cours de l'année 2024. Jusqu'au 06 mai, le marquage des points sera rétroactif depuis le début de l'année 2024. Passé cette date, seuls les points « après inscription » seront comptabilisés.

3.3 – Engagements

L'inscription au Challenge R1 ne dispense pas de la procédure d'engagement. Chaque pilote devra s'engager régulièrement, dans les délais requis, pour chaque rallye auprès de l'ASA organisatrice et s'acquitter des droits d'engagement.

4 – VOITURES ADMISES

Les voitures autorisées à participer au Challenge R1 2024 sont exclusivement de catégorie R1 FIA conforme à la fiche d'homologation du véhicule et du règlement technique Groupe R1 FFSA.

- Renault Twingo R.S R1B	A/5731	
- Citroën DS3 1.6 VTI R1B	A/5739	
- Ford Fiesta 1.6 R1B	A/5729 et A/5741	
- Toyota Yaris 1.3 R1A	A/5745	
- Peugeot 208 1.6 VTI R1	A/5743	(en cours de traitement)
- Hyundai I20 1.0 T-GDI R1	A/5766	(en cours de traitement)
- Ford Fiesta 1.0 EcoBoost R1	A/5762	(en cours de traitement)
- Citroën C3 1.2 Puretech R1	A/5769	(en cours de traitement)

5 – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les voitures participantes au Challenge R1 2024 devront obligatoirement être identifiées conformément au plan d'identification. En aucun cas l'identification des voitures ne pourra être modifiée par les pilotes.

6 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7 – RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

8 – CLASSEMENTS

8.1 – Classement Pilote / Copilote

8.1.1 – Attribution des points : Pour chacun des rallyes du calendrier, les points suivants seront attribués aux pilotes inscrits au Challenge R1.

Classement (R1)	Rallye Nationaux	Rallye Régionaux
1	20 points	10 points
2	15 points	8 points
3	10 points	5 points
4	8 points	3 points
5	6 points	2 points
6	5 points	1 point
7	4 points	0 point
8	3 points	0 point
9	2 points	0 point
10	1 point	0 point

8.1.2 – Points de Bonus

Les points seront doublés pour les 4 manches citées dans le calendrier du Challenge R1.

Lors de la Finale Nationale les points seront triplés **uniquement pour les trois premières places**. Les points seront doublés pour le reste des places, comme les autres manches prédéfinies.

8.1.3 – Classement final

Le classement final du Challenge R1 sera établi en tenant compte pour chaque pilote ses 4 meilleurs résultats lors de la saison + les points marqués lors de la Finale Nationale.

Le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré « Lauréat Challenge R1 2024 ».

Les ex-aequo éventuels seront départagés par la qualité des places obtenues au classement de chaque rallye du calendrier (nombre de place de premier, de 2^{ème}, de 3^{ème}, etc,...). En cas d'irréductibilité, le départage sera effectué par le nombre de meilleur temps réalisés au cours de la finale ou de la saison.

Cependant, le pilote victorieux lors de la finale sera automatiquement privilégié pour désigner le Lauréat en cas d'ex-aequo.

8.1.4 – Classement féminin

La pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclarée « 1^{ère} féminine Challenge R1 2024 »

8.1-5 – Classement Rookie

Le pilote, née après le 31 décembre 1999, ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclarée « 1^{er} Rookie Challenge R1 2024 ».

9 – PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

9.1 – Dotation par rallye :

Les primes financières seront attribuées selon le résultat, par catégorie, défini par l'organisateur de chaque rallye. Aucune prime liée au challenge ne sera donnée.

10 - RECONNAISSANCES

Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes de la saison en cours [et au Championnat de France des Rallyes \(Antibes – Cœur de France\)](#).

11 – NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme à l'article 7.3.17 du Règlement Standard des Rallyes de la saison en cours.

En cas de recours au « Nouveau départ après abandon » le pilote pourra quand même prétendre à l'attribution de points pour le challenge.

12 – APPLICATION DU REGLEMENT TECHNIQUE

A l'occasion des vérifications techniques FFSA de chaque rallye comptant pour le Challenge R1, les pilotes devront obligatoirement être en possession de la fiche d'homologation de leur voiture.

En cas de doute sur la conformité d'une pièce mécanique, la documentation technique du Constructeur ou, le cas échéant, une même pièce neuve, pourra servir de référence.

- Pénalités :

Toute infraction au présent règlement, aux spécifications du Groupe R et des règlements particuliers de la FFSA pourra entraîner la non distribution des points prévues et le déclassement du rallye concerné, et/ou l'exclusion définitive du Challenge R1.

En cas de non-conformité technique par rapport à la définition technique des kits commercialisés par les Constructeurs ou distributeurs, ou de non-respect du règlement sportif du Challenge R1, l'organisateur du challenge se réserve le droit de ne pas distribuer les points aux pilotes sur le rallye concerné.

En cas de disqualification dans un rallye pour non-conformité technique, le pilote pénalisé pourra également être exclu du Challenge R1 après avoir été entendu.

Règlement Technique

1 – GENERALITES

Le présent règlement est rédigé en termes d'autorisations. Par conséquent, toute modification est interdite si elle n'est pas autorisée par le présent règlement. Par ailleurs, toute modification autorisée ne peut justifier une modification non autorisée.

Le Concurrent / Conducteur est le seul responsable de la conformité de sa voiture depuis les vérifications techniques jusqu'à la publication des résultats.

Le Challenge R1 est réservé aux voitures de catégorie R1 FIA.

Cette voiture devra être conforme à la réglementation de la FFSA.

2 – MOTEUR

Doit rester strictement d'origine, sans aucune modification et devra être plombé lors des vérifications techniques préalables des différents rallyes.

Le concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préalables avec le plomb du rallye précédent ou à défaut avec les 2 vis du couvre-culasse percées.

En cas de problème mécanique, le déplombage et le replombage pourront s'effectuer durant le rallye, obligatoirement et uniquement après accord et en présence du commissaire technique officiant sur le rallye.

3 – BOITE DE VITESSES

Les évolutions permises dans le règlement R1 FFSA sont autorisés.

4 – POIDS

Conforme au règlement technique groupe R1 FFSA.

Il est permis d'ajuster le poids de la voiture par un ou plusieurs lests, à condition qu'il s'agisse de blocs solides et unitaires, fixés au moyen d'outils, facilement scellables, placés sur le plancher de l'habitacle, visibles et plombés par les commissaires techniques (préalablement informés de leurs présences).

5 – SUSPENSION

Conforme au règlement technique groupe R1 FFSA. Les amortisseurs doivent restés non réglables.

6 – CARBURANT

L'utilisation du supercarburant sans plomb 98 usuellement commercialisé répondant aux spécifications de la Chambre Syndicale du Raffinage française est obligatoire. Toute utilisation d'un autre carburant, même mélangé, ou d'additif est interdite.

7 – LUBRIFIANTS

La marque de lubrifiant à utiliser pour le Moteur et la Boite est libre.

8 – PNEUMATIQUES

Le choix de marque de pneumatique est libre et sans limite lors des rallyes hors manches où les points seront doublés ou triplés.

Lors des rallyes sélectionnés dans le calendrier + le rallye accueillant la Finale Nationale, les participants pourront utiliser un nombre maximum de 6 pneumatiques. Les roues de secours sont incluses dans ce quota. Dans le but d'un objectif de réduction des coûts.

La limitation de pneumatiques pourra être réétudiée selon des conditions climatiques « extrême ».

Il est obligatoire d'embarquer une ou deux roues de secours.

Il est permis d'utiliser des pneumatiques déjà contrôlés lors d'un rallye précédent.

Les pneumatiques équipés de systèmes anti-crevaisson (ATS ou autres) sont interdits.

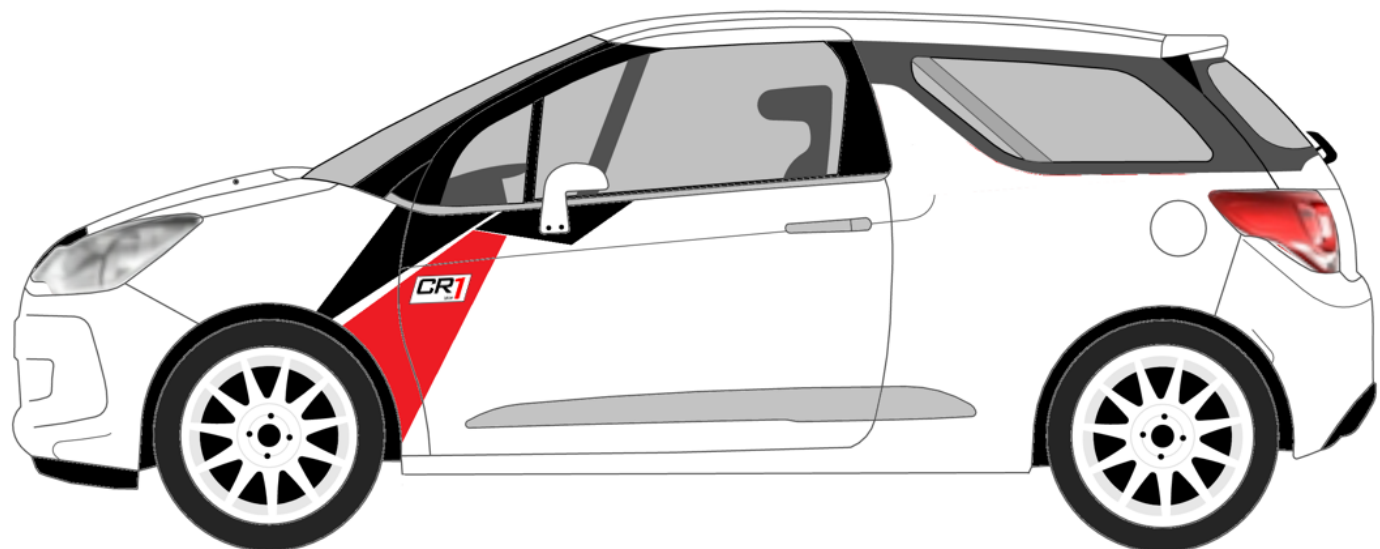
Les pneumatiques équipés de clous sont interdits.

Il est autorisé d'utiliser des pneumatiques hors quota entre les secteurs suivant :

- Du parc de départ vers le parc d'assistance
- Du parc d'assistance vers le parc fermé de fin d'étapes
- Du parc fermé de nouvelle étape vers le parc d'assistance
- Pour la séance d'essai préliminaire.

Des contrôles inopinés seront réalisés après la sortie du 1^{er} parc d'assistance ou avant le départ de la 1^{ère} ES, et ce jusqu'à l'arrivée de la dernière ES du rallye.

9 – IDENTIFICATION DE LA VOITURE



FFSA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
PERMIS D'ORGANISATION
N° : C82 - 2024
DATE : 27 mars 2024

